



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## maîtres auxiliaires

Question écrite n° 38291

### Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de certains enseignants, recrutés comme maîtres auxiliaires qui se retrouvent, après quelques semaines, contractuels, passant ainsi d'un statut de droit public, comportant une garantie de réemploi et des droits identiques aux titulaires concernant les congés payés et la retraite, à un statut de droit privé extrêmement précaire. Alors que le Gouvernement donne régulièrement des leçons aux chefs d'entreprises qui, selon lui, recourent trop massivement aux emplois précaires et envisage de durcir la législation en vigueur relative aux contrats à durée déterminée en instituant notamment de nouvelles taxes et pénalités pour ces entreprises, il paraît inconcevable qu'il développe lui-même les emplois précaires au sein de l'éducation nationale. Il a été indiqué aux intéressés qu'il s'agissait d'une erreur administrative lors de la rédaction du contrat. Il lui demande donc si cette explication est exacte et, dans l'affirmative, de bien vouloir régulariser cette situation.

### Texte de la réponse

Une réflexion est actuellement engagée concernant les conditions d'emploi des non-titulaires ; elle s'efforcera notamment de définir un nouveau dispositif dont les modalités devraient permettre à la fois de limiter dans le temps la durée de l'engagement et de faciliter l'intégration des agents dans la fonction publique. S'agissant de l'engagement comme contractuels, d'agents initialement pressentis comme maîtres auxiliaires, cette situation, spécifique à l'académie de Nantes, est liée à certaines difficultés de gestion rencontrées par les responsables de cette académie ; elle a pu finalement être réglée par l'ouverture aux intéressés d'un droit d'option leur permettant, à titre exceptionnel et pour la seule année 1999-2000, d'être nommés, s'ils le souhaitent, comme maîtres auxiliaires et non comme contractuels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hellier](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38291

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1999, page 6920

**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2857